

RAPPORT N°94/2-45  
au Conseil Municipal

OBJET

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ POUR L'ACHAT DE MATERIAUX ET FOURNITURES DIVERSES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX.**

Afin de permettre la réfection des bâtiments communaux et des écoles de la Ville par des travaux en régie, et de satisfaire aux demandes d'aide à l'amélioration de l'habitat, je vous informe de l'obligation de lancer un appel d'offres pour l'achat de matériaux et fournitures diverses.

Je vous demande en conséquence :

1) d'adopter les conditions de passation et la procédure de dévolution de ce marché comme suit :

- passation après lancement d'un appel d'offres ouvert (Articles 295 et suivants du CMP)

- fractionnement par lots pouvant donner lieu chacun à un marché distinct ( Article 274 du CMP ) . Les lots sont regroupés par famille dont le détail figure en annexe 1 du présent rapport.

- marché à bon de commande sur la base d'un prix catalogue affecté d'un rabais (Article 273 du CMP )

- durée initiale : année civile 1994, dans la limite d'une enveloppe de 8.900.000 F inscrite au Chapitre 932 / Article 609 du BP 1994, reconductible jusqu'au 31 décembre 1996.

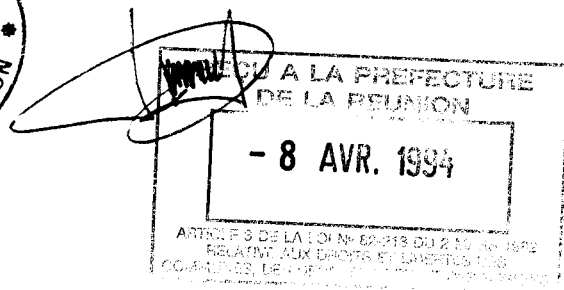
2) - d'approuver le dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché

3) - de m'autoriser à engager la consultation ouverte, à passer un ou plusieurs marché(s) à bons de commande avec le ou les fournisseur(s) retenu(s) par la Commission d'appels d'offres ou, en cas de résultats infructueux, à traiter par marché négocié et d'autoriser la signature du marché par moi même ou par mon délégué.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE MAIRE  
Michel TAMAYA



DELIBERATION N°94/2-45  
du Conseil Municipal  
en séance du Mardi 29 Mars 1994

**OBJET**

**AUTORISATION DE PASSER UN MARCHÉ POUR L'ACHAT DE MATERIAUX ET FOURNITURES DIVERSES POUR LES SERVICES MUNICIPAUX.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée.

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N°94/2-45 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Gilbert GERARD, 4ème Adjoint au Maire, présenté au nom des commissions, Travaux/Appel d'Offres, Entreprise Municipale et Finances ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

**ARTICLE 1**

Approuve les conditions de passation et la procédure de dévolution du marché pour l'achat de matériaux et fournitures diverses pour les services municipaux.

**ARTICLE 2**

Approuve le Dossier de Consultation des Entreprises et les pièces du marché.

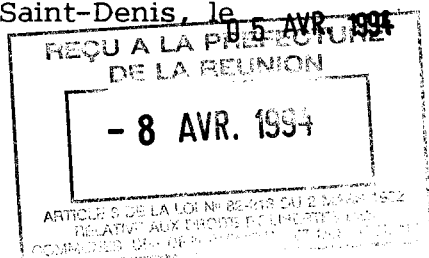
**ARTICLE 3**

Autorise le maire à engager la consultation et à passer le marché avec les candidats retenu(s) par la Commission d'appels d'offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché négocié.

**ARTICLE 4**

Autorise le Maire ou son délégué à signer le marché.

Pour extrait certifié conforme  
Saint-Denis, le 5 AVR. 1994



LE MAIRE  
Michel TAMAYA